Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260516-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

L'an 2026, le 28 mai 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Céline RIGOUS à M. Nicolas LE GOFF

Mme Sophie SELLIN à Mme Cathy BERTHOU

M. Fabian SALAUN à Mme Stéphanie SELLIN

Le secrétaire de séance :

M. Jean-Louis BLOT a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 05 16- Communication- Validation d'un nouveau logo pour la commune de Névez

Rapporteur : C. BERTHOU

Depuis plusieurs années, la commune de Névez a pour projet la modernisation de son logo. Ainsi, dès 2021, elle a fait appel à une agence de communication pour créer un logo moderne, identifiable et en adéquation avec les valeurs de la commune, pour un coût de 3 600 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation en Commission Communication du 19 mai 2026 ;

Considérant la volonté de moderniser l'image de la commune pour mieux refléter son dynamisme ;

Considérant que le logo actuel pose problème pour les produits dérivés car il est jugé trop complexe et contient trop de couleurs, ce qui rend son utilisation difficile et coûteuse pour les partenaires. De plus, il est perçu comme un « dessin » plutôt qu'un « logo » et manque de visibilité sur certains supports ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260516-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (7 votes contre : Fabian SALAUN, Stéphanie SELLIN, Bruno POSTEC, Maryvonne JAFFREZOU, Sandrine MANUSSET, Olivier MICHAL, Gérard MARTIN), décide :

- d'adopter le nouveau logo de la commune comme présenté ci-dessus ;
- de remplacer « ondes positives » par « Ar Bro Mein Zao » ;
- d'autoriser le Maire à déployer ce logo sur l'ensemble des supports de communication de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

